



Droit du travail jours fériés et ponts

Par **Pierre75**, le **04/11/2008 à 15:17**

Bonjour,rnrnLorsqu'un employeur décide de fermer l'entreprise le jour d'un Pont (en l'occurrence ce lundi 10/11/08), peut-il imposer aux salariés de poser un jour de congé ce jour-là ?rnrnPar avance, merci pour votre réponse.rnrnP.PLaza.

Par **Fabre nicolas**, le **07/11/2008 à 22:36**

Je ne pense pas qu'il est le droit de l'imposé

Par **Visiteur**, le **08/11/2008 à 07:43**

bonjour.rnrniln'y a aucune obligation légale dans les textes pour faire le pont. la décision de faire le pont appartient à l'employeur qui a la faculté de faire récupérer les heures non travaillées.rnrnsans l'accord des salariés il ne peut pas leur imputer un jour de congésrnrnsoit vous récupérez vos heures soit vous prenez une journée de congés.rna voir avec votre employeur.

Par **Pierre75**, le **08/11/2008 à 11:56**

Merci pour votre réponse. rnJ'ai également trouvé des infos sur le site www.Service-Public.fr.rnrnBonne journée !rnPierre75.

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **12:07**

pierre..nrnmerci a vous d'avoir laissé un post.